



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**EPISODE DE CRUES EXCEPTIONNELLES :  
POINT DE SITUATION – 14 NOVEMBRE 2023 – 20h**

Arras, le 14 novembre 2023

Les précipitations survenues aujourd'hui ont été intenses. Elles ont provoqué des effets importants sur les cours d'eau qui se montrent très réactifs en raison des précipitations survenues ces dernières semaines et de la saturation des sols. Une reprise rapide de la montée des niveaux a été constatée cet après-midi, en particulier sur la Liane qui a été placée ce soir en vigilance rouge crues inondations. Les autres cours d'eau du département demeurent en vigilance orange.

Les plus fortes averses s'évacuent actuellement vers les bassins du Nord proches des Flandres. Une accalmie est prévue à partir de ce soir et seules des averses éparses devraient survenir cette nuit.

Par mesure de précaution et au regard des précipitations attendues hier et aujourd'hui, le préfet du Pas-de-Calais avait décidé de fermer l'ensemble des établissements scolaires jusqu'au mardi 14 novembre inclus. Les précipitations se tarissant ce soir, cette mesure n'a pas vocation à être reconduite. Les établissements scolaires pourront donc reprendre l'enseignement à partir de ce mercredi, même si la reprise se fera de manière progressive :

- La quasi-totalité des écoles du 1<sup>er</sup> degré (1287/1290) du département sont fermées le mercredi (rythme de 4 jours) et ne rouvriront donc que jeudi.
- Au regard des précipitations météorologiques survenues aujourd'hui, certains circuits scolaires pourraient encore être impactés et plusieurs établissements, notamment certains collèges ou lycées, s'avérer inaccessibles. Les services de l'Éducation Nationale ont contacté ce jour les parents d'élèves pour les informer des conditions propres à leur établissement.

### Bilan chiffré :

- **193** interventions (pompage, mise en sécurité, déblayage, reconnaissance) et **21** évacuations ont été réalisées ce jour.  
*[pour mémoire 2 629 interventions et 1 398 évacuations ont été effectuées depuis le 6/11].*
- **4** blessés sont recensés (pas d'évolution par rapport au dernier bilan).
- **7 200** personnes connaissent toujours des restrictions d'usage de l'eau au sein de plusieurs communes situées sur les secteurs de Samer et de Doudeauville. La situation devrait perdurer jusqu'en milieu de semaine.
- **260** foyers situés dans l'Audomarois sont privés d'électricité.
- **2 500** clients sont impactés en relai mobile. **2 400** clients sont par ailleurs touchés en relai fibre, fixe et ADSL.
- **90** axes routiers restent coupés.

### Focus sur les interventions marquantes de la journée :

- De nouvelles évacuations ont été réalisées par les sapeurs-pompiers entre 15h30 et 17h30, notamment à Aaron-Saint-Omer, Arques, Wizernes et Saint-Léonard.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- La situation reste complexe sur le Calaisis, en particulier au niveau du marais de Guines (le canal a atteint un niveau d'1m86), à Licques (la commune n'est plus accessible que par la D224) et sur plusieurs communes situées en bord d'Hem (Recques-sur-Hem et Rumingham ont par exemple à nouveau déclenché leur plan communal de sauvegarde).
- Dans le Montreuillois, les niveaux de la Canche sont pour l'heure en très légère baisse, mais restent très élevés et pourraient encore engendrer des débordements.
- Dans l'Audomarois, des difficultés ont également été recensées ce jour. Plusieurs villes ont ainsi de nouveau été confrontées à des inondations, notamment Saint-Omer.
- Le Boulonnais reste également sous tension.

Rappel des mesures annoncées par le Président de la République cet après-midi à l'occasion de son déplacement dans le Pas-de-Calais :

- L'état de catastrophe naturelle va être décrété pour plus de 200 communes.
- Un fonds d'indemnisation d'urgence de 50 millions d'euros, évolutif en fonction de la situation, va être déployé pour accompagner l'ensemble des collectivités territoriales touchées.
- Un fonds spécifique sera également mis en place pour accompagner l'investissement des agriculteurs touchés. Ce fonds à vocation à compléter le dispositif « Calamités agricoles », pour les agriculteurs et exploitants touchés par les tempêtes et inondations dans les Hauts-de-France, en Normandie et en Bretagne ;
- Un mécanisme d'aide est mis en œuvre pour l'ensemble des entreprises (indépendants, PME, ETI, grandes entreprises) avec l'URSSAF, permettant ainsi de reculer les échéances fiscales. Le recours au chômage partiel est également facilité.
- Pour répondre à l'urgence opérationnelle, 3 colonnes supplémentaires de la sécurité civile avec des moyens légers de pompage vont être déployées pour aider les particuliers. Il s'agit aujourd'hui de la plus grande opération de pompage jamais mise en place par la sécurité civile.